

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Commune de Sainte-Agnès (38)



2. *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*

Débat au sein du Conseil Municipal, le 25 Mai 2018

PLU arrêté par délibération du Conseil
Municipal en date du **28 Aout 2019**

Certifié conforme par le maire et annexé à la
délibération du Conseil Municipal approuvant le
PLU en date du :

19 Février 2020

Le Maire



Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'**aménagement**, d'**équipement**, d'**urbanisme**, de **paysage**, de **protection des espaces naturels, agricoles et forestiers**, et de **préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

2° Les orientations générales concernant l'**habitat**, les **transports et les déplacements**, les **réseaux d'énergie**, le **développement des communications numériques**, l'**équipement commercial**, le **développement économique** et les **loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.



1. **Préserver le territoire rural et montagnard de qualité de Ste Agnès**
2. **Renforcer la dynamique démographique et accueillir dans de bonnes conditions**
 3. **Modérer la consommation d'espace, structurer le développement**
 4. **Promouvoir et encourager le développement économique**
 5. **Prévenir des risques naturels, gérer les eaux pluviales**
6. **Maitriser les dépenses énergétiques et sensibiliser au développement durable**



***1. Préserver le territoire rural et
montagnard de qualité de Ste Agnès***

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS

Constats issus
du diagnostic

UN CADRE PRÉSERVÉ GRÂCE AU DYNAMISME AGRICOLE

- Une agriculture encore dynamique et des gisements fonciers supplémentaires potentiels
- Toutefois des espaces qui ont été peu à peu délaissés et concernés par l'avancée de la forêt (versant du Fay)
- Le versant ensoleillé qui s'enfriche, du fait du manque d'eau pour les pâturages
- Une activité d'alpage
- Du bâti d'exploitation en périphérie immédiate de l'urbanisation ; des hameaux ou groupements bâtis avec plusieurs bâtis agricoles
- Quelques problématiques ponctuelles de dessertes
- Des constructions isolées (habitat ou ancienne grange) qui n'ont plus vocation agricole au sein des espaces agricoles

UN PAYSAGE RURAL ET MONTAGNARD

- Un positionnement en balcon permettant de nombreuses fenêtres paysagères ; inversement, des aménagements ou constructions pouvant être rapidement impactant dans le paysage
- Des espaces urbains ouverts sur les espaces agricoles
- Une tendance au développement linéaire (lié au relief) avec une perte de l'identité de certains hameaux
- Un tissu ancien important avec un caractère architectural marqué

UNE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE

- Des milieux naturels riches et diversifiés
- Un environnement propice aux déplacements de la faune, à son habitat
- Des espaces à sensibilité environnementale particulière (biodiversité, risques naturels...)
- Quelques plantations peu diversifiées

Enjeux :

- ⇒ Veiller à ce que le projet de PLU n'entrave pas le bon fonctionnement des exploitations agricoles
- ⇒ Veiller à maintenir la qualité des espaces bâtis et l'ouverture des paysages
- ⇒ Préserver la qualité environnementale qu'offre le territoire

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS



Pérenniser l'activité agricole

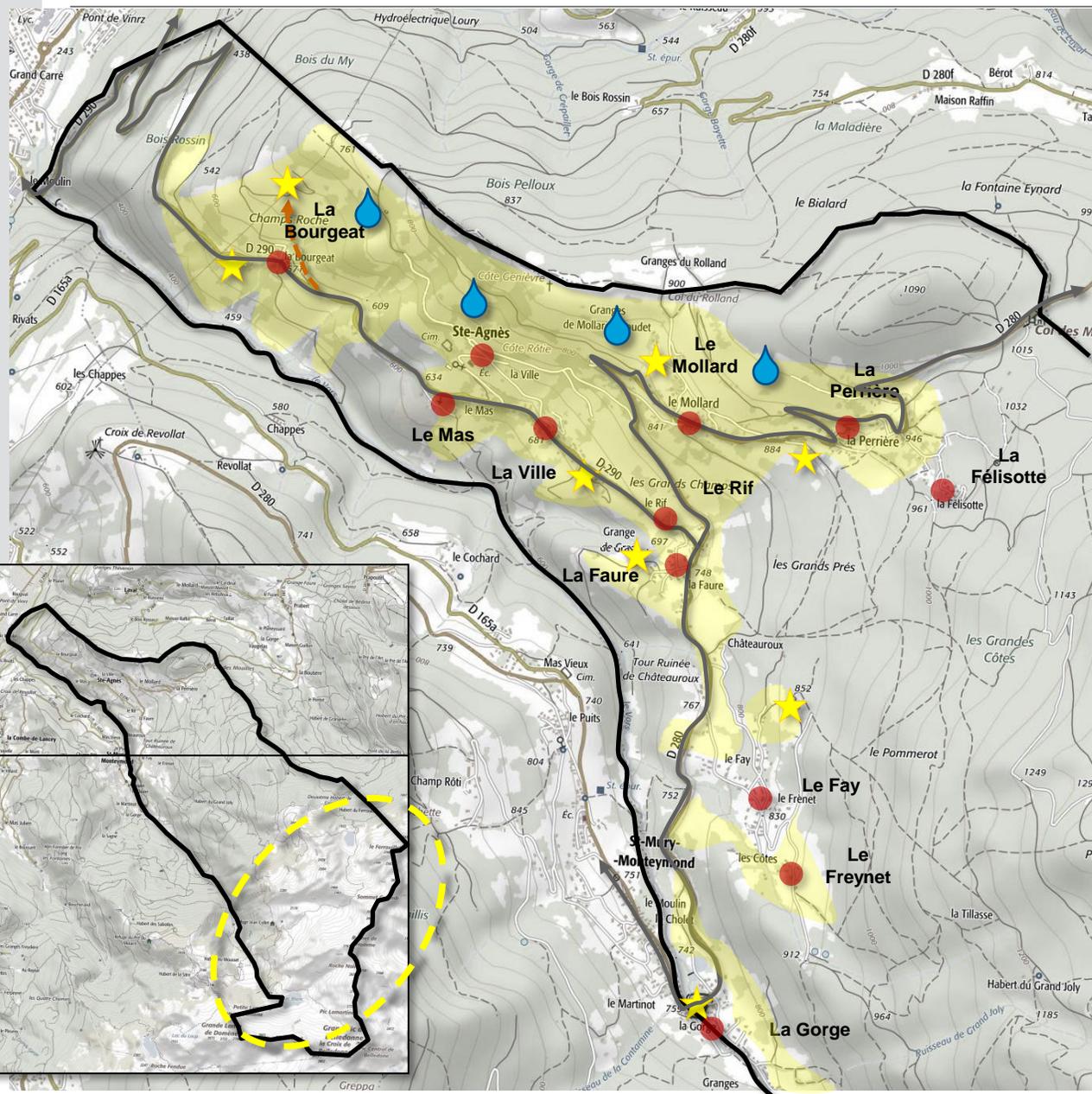
- Préserver les espaces agricoles et classer agricoles les gisements fonciers potentiels
- Améliorer la desserte agricole en amont de la Bourgeat
- Rendre possible la desserte en eau des prairies sur le versant ensoleillé
- Pérenniser l'activité pastorale
- Prendre en compte les éventuels projets de développement et/ou de constructions des exploitations
- Eviter l'étalement de l'urbanisation sur les espaces agricoles et, si développement de l'urbanisation nécessaire, le privilégier les secteurs de moindres enjeux du point de vue agricole
- Structurer l'urbanisation sans remettre en cause le fonctionnement des exploitations et veiller à maintenir ou développer les dessertes agricoles (accès aux terres ou aux bâtiments agricoles) en cas de développement de l'urbanisation

Prendre en compte la réciprocité entre habitat et agriculture

- Concilier densification / développement de l'urbanisation et besoins propres ou fonctionnement des exploitations dans l'environnement proche des bâtiments agricoles situés au sein ou en périphérie des secteurs urbanisés
- Faire un règlement adapté aux constructions agricoles implantées dans les hameaux
- Evaluer les possibilités d'évolution des constructions isolées non agricoles (habitat ou anciennes granges) au cas par cas

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS

Objectifs retenus pour le PADD



Pérenniser l'activité agricole

- Préserver les espaces agricoles et gisements fonciers potentiels
- Pérenniser l'activité pastorale
- Rendre possible la desserte en eau du versant ensoleillé
- ★ Veiller au fonctionnement des exploitations agricoles et prendre en compte leurs projets
- ↪ Améliorer la desserte agricole (La Bourgeat)
- Structurer l'urbanisation, éviter l'étalement / concilier développement et fonctionnement des exploitations agricoles (réciprocité, accès, etc..)

Évaluer les possibilités de d'évolution des constructions isolées non agricole / l'activité agricole

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS



Préserver l'ouverture du paysage

- Favoriser le fonctionnement des exploitations agricoles afin de maintenir un paysage ouvert ; Sensibiliser à l'entretien des espaces ruraux qui ont tendance à s'enfricher
- Identifier les secteurs agricoles de sensibilité paysagère et y éviter toutes nouvelles constructions, en veillant à ne pas contraindre les exploitations : Crêtes Nord, Amont de la Faure, aval du Mollard, environnement du Freynet, le Rolland / la Croix, entre église et le Mas
- Eviter toute nouvelle construction le long de la route des balcons, hors secteurs urbanisés
- Eviter la fermeture des espaces urbains en proscrivant les haies continues et en règlementant les clôtures

Prendre en compte la configuration du territoire et les particularités locales

- Veiller à l'intégration des constructions et de leur aménagement dans la pente
- Identifier les haies caractéristiques du paysage

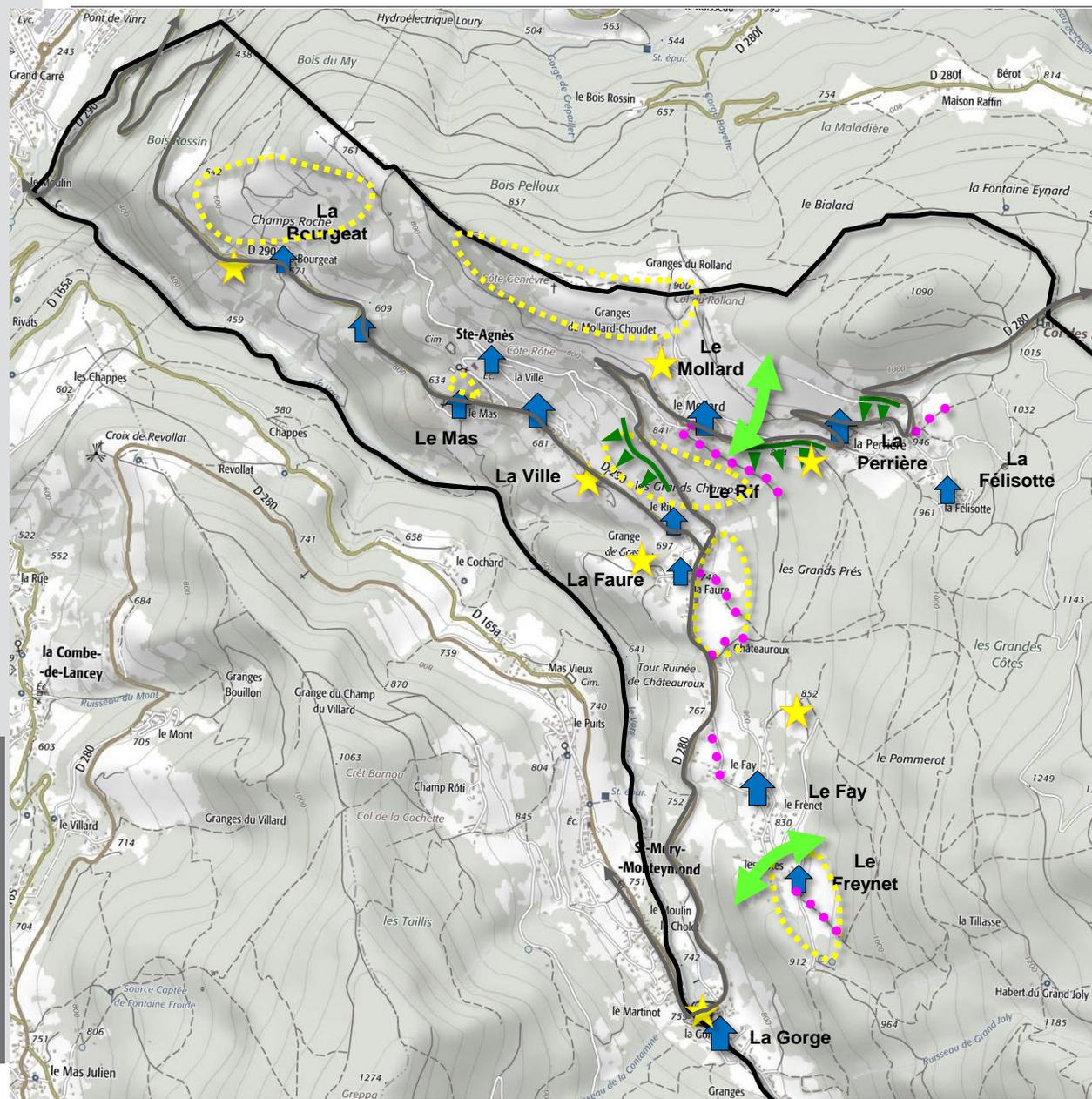
Préserver l'identité des hameaux

- Eviter les développements urbains linéaires et maintenir une coupure entre hameaux afin de préserver leur identité
- Prendre en compte le caractère architectural ou du tissu urbain des hameaux pour favoriser l'insertion paysagère des opérations et constructions (volumétrie, forme, recul, orientation des constructions)
- Identifier des éventuelles constructions typiques (ou atypiques) pour gérer les projets de réhabilitations

Les orientations liées à la thématique « paysage » sont illustrées par le schéma de la page suivante

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS

Objectifs retenus pour le PADD



Préserver les qualités du paysage et du cadre de vie offert par le territoire

- ★ Veiller au fonctionnement des exploitations agricoles afin de garantir l'entretien du paysage
- Identifier les secteurs de sensibilité paysagère : éviter toute nouvelle construction en veillant à ne pas contraindre les exploitations
- ↗ Préserver l'identité des hameaux en maintenant les coupures d'urbanisation
- ↘ Ne pas construire en aval de la route pour préserver les vues sur le grand paysage
- Préserver les haies caractéristiques du paysage
- ↑ Prendre en compte le caractère architectural et urbain des hameaux ; veiller à l'adaptation des aménagements et constructions à la pente
- ↑ Éviter la fermeture des espaces urbains en réglementant les haies et clôtures

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS

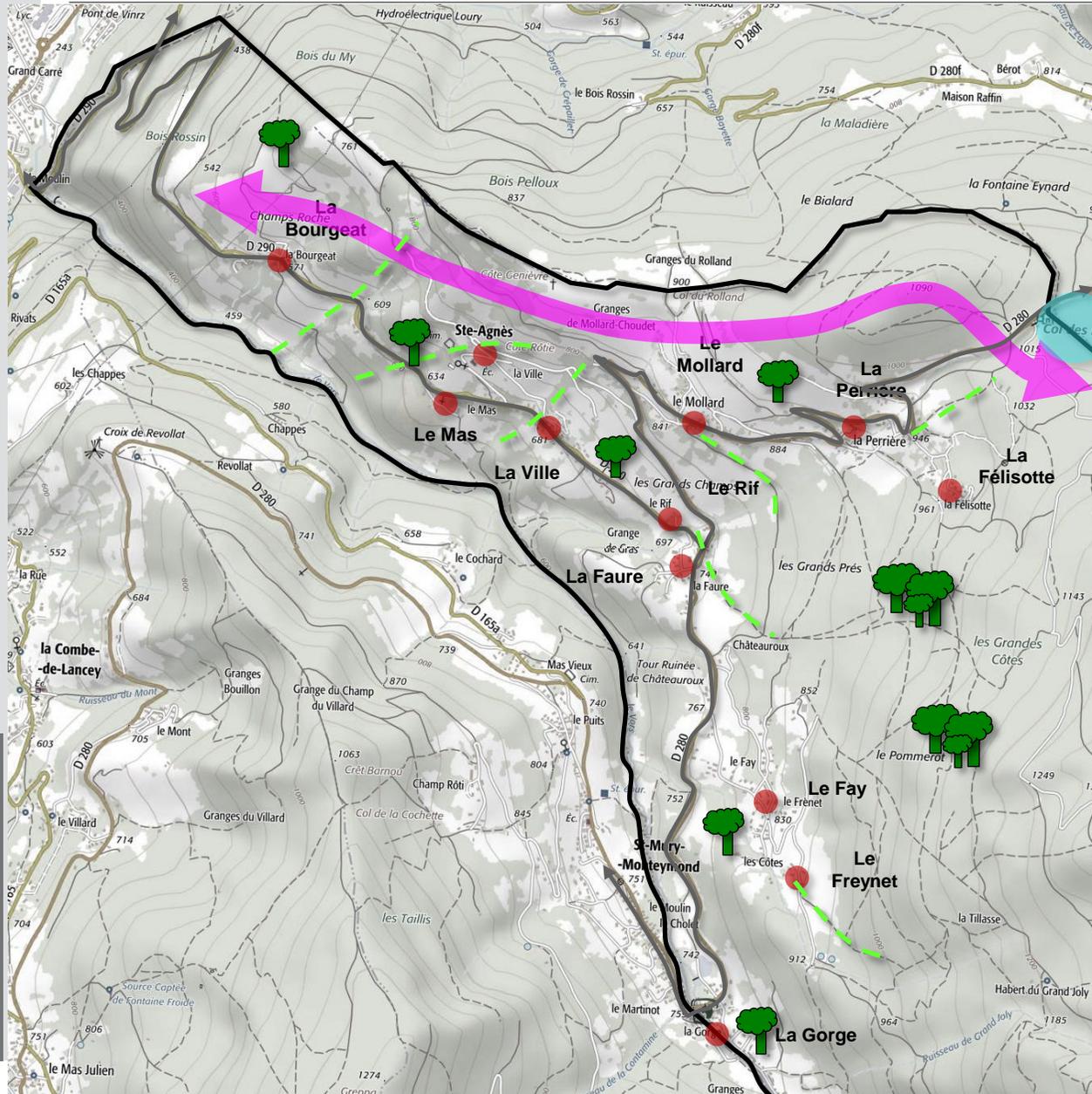


Maintenir la biodiversité du territoire

- Préserver les milieux remarquables (prairies sèches, milieux humides, milieux forestiers, alpages) par un règlement adapté à leur nature et leur usage, à leur gestion et à leur valorisation éventuelle
- Maintenir le corridor biologique sous la crête du versant ensoleillé
- Prendre en compte le patrimoine naturel spécifique du col des Mouilles du fait de son caractère humide
- Assurer une gestion raisonnée des boisements
- Favoriser les plantations qui concourent à des habitats variés pour la faune, en strates et en biodiversité ; inciter à la porosité des haies et clôtures ; Conserver les haies remarquables propices à l'abri ou au déplacement de la faune
- Favoriser la biodiversité au sein des espaces urbanisés en règlementant :
 - Les haies, ou plus généralement la végétalisation (forme et essence variées)
 - Les murs de clôture, en favorisant aspérités et ouvertures permettant à la petite faune et aux espèces végétales d'y trouver un habitat ou des lieux de passage

1. PRÉSERVER LE TERRITOIRE RURAL ET MONTAGNARD DE QUALITÉ DE STE AGNÈS

Objectifs retenus pour le PADD



Maintenir la biodiversité du territoire

Prendre en compte les milieux remarquables (pelouses sèches, milieux humides, milieux forestiers, alpages) par un règlement adapté à leur nature et usage, à leur gestion et valorisation éventuelle

Maintenir la continuité écologique du versant ensoleillé sous sa crête

Prendre en compte le patrimoine naturel spécifique du col de Mouille

Favoriser les plantations qui concourent à des habitats variés et au déplacement de la faune en milieu urbain comme en milieu naturel ou agricole

Assurer une gestion raisonnée des boisements

Maintenir les haies principales en zones naturelles ou les repérer

Inciter à la biodiversité au sein des espaces urbanisés (réglementation des haies et clôtures, aux espèces, formes et porosité)



***2. Renforcer la dynamique démographique
et accueillir dans de bonnes conditions***

2. RENFORCER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET ACCUEILLIR DANS DE BONNES CONDITIONS

Constats issus
du diagnostic

RÉSEAUX

- Une aptitude des sols à l'assainissement autonome défavorable sur certains secteurs
- 3 STEP non conformes ou mal situées
- Une capacité d'alimentation en eau bonne mais des procédures de DUP de captage (Cétives) à réaliser

DESSERTE VIAIRE

- Une desserte viaire pas toujours aisée du fait de l'étroitesse et des dénivelés (fonctionnement, sécurité)
- Un encombrement des véhicules sur le domaine public en hiver du fait d'une mauvaise gestion du stationnement et des accès privés

EQUIPEMENTS

- Des restructurations / adaptations à prévoir sur certains équipements

DÉMOGRAPHIE : *Une évolution qui tend au ralentissement et au déséquilibre intergénérationnel*

- Une commune qui reste attractive pour les familles (taille moyenne des ménages : 2,6), grâce à la présence de l'école, l'accès rapide à la vallée et à l'agglomération grenobloise et le cadre rural préservé
- Mais une évolution qui tend au ralentissement, lié à l'équilibre intergénérationnel fragilisé par le vieillissement de la population (apport migratoire 1975/1990)

HABITAT : *Une offre qui ne répond pas à tous les besoins*

- Un parc essentiellement constitué de maisons individuelles et grands logements, une faible diversification par le locatif et l'absence de logements aidés
- Un potentiel d'urbanisation du POS en apparence important, mais des contraintes des zones d'urbanisation qui ont fortement limitées la création de logements et donc l'accueil de population

Enjeux :

- ⇒ Maintenir l'équilibre démographique pour les années à venir en maintenant ou en renforçant l'accueil régulier de jeunes foyers sur le territoire
- ⇒ Mettre en cohérence projet de développement et niveau de desserte et réseau
- ⇒ Prévoir les espaces nécessaires à l'amélioration des réseaux, dessertes et équipements

2. RENFORCER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET ACCUEILLIR DANS DE BONNES CONDITIONS

Objectifs retenus pour le PADD

Retrouver une dynamique démographique générale

- Retrouver la dynamique précédant les années 2000 en permettant l'accueil de 80 à 90 habitants sur 12 ans (pour rappel + 77 habitants entre 1999 et 2009)

Evaluer le besoin en logements

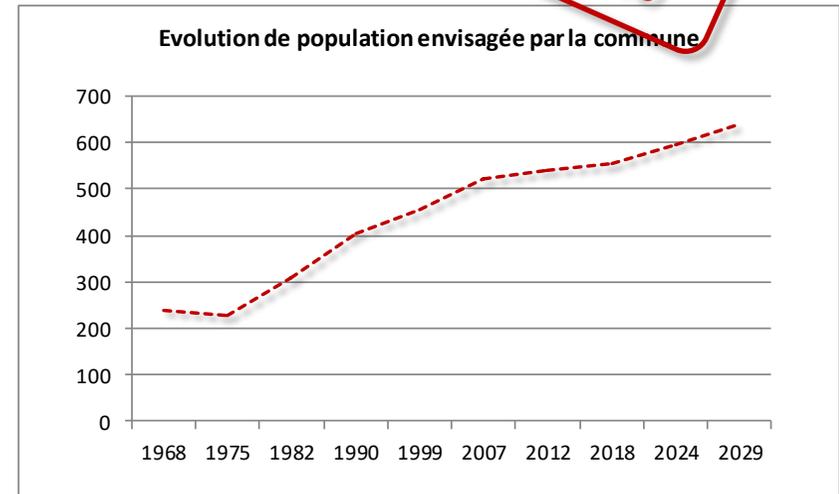
- Avec une baisse de la taille des ménages liée au vieillissement à la décohabitation, le besoin est estimé entre 30 logements et 40 logements

Diversifier l'offre en logements pour maintenir l'équilibre intergénérationnel et favoriser l'accueil ou le maintien des jeunes sur le territoire

- Permettre des logements autres qu'individuels tant pour les nouvelles constructions que dans le bâti existant
- Développer l'offre en logements aidés (à minima 15% du parc de logements à créer, soit environ 6 logements)

Permettre que cet objectif de développement puisse se réaliser

- Cibler les zones les plus propices au développement de l'urbanisation
- Cadrer le développement des zones à enjeux par des Orientations d'Aménagement et de Programmation



2. RENFORCER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET ACCUEILLIR DANS DE BONNES CONDITIONS



Améliorer la desserte par les réseaux et devancer le développement des communications numériques

- Réserver les espaces nécessaires à la mise aux normes des STEP et/ou à leur déplacement
- Régulariser la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) (Emplacement Réservé au PLU pour le périmètre immédiat pour le captage des Cétives (alimentation de Gorge)
- Imposer une gestion de la desserte en réseaux en fonction des caractéristiques de chaque secteur
- Imposer les fourreaux nécessaires au développement de la desserte numérique

Améliorer la mobilité été comme hiver et le stationnement

- Prévoir les emplacements réservés nécessaires à l'amélioration des déplacements et du stationnement public
- Eviter de densifier / développer les secteurs où l'amélioration du système viaire ne peut être fait techniquement ou ne pourra être programmée sur les 12 prochaines années
- Réglementer les accès et stationnement privés en fonction des secteurs et de leur configuration

De manière générale :

- Classer les secteurs de manière spécifique en conditionnant leur ouverture à l'urbanisation en fonction des délais de réalisation des travaux en matière de réseau et voirie. Envisager au besoin un phasage de l'urbanisation

Veiller à ce que les travaux de restructuration, d'aménagement ou de mises aux normes puissent se faire sur les équipements qui le nécessitent (secteur de l'école/mairie et du Grand Joly...)



3. Modérer la consommation d'espace, structurer le développement

3. MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT

Constats issus
du diagnostic

L'ESPACE CONSOMMÉ CES 12 DERNIÈRES ANNÉES

- 16 logements autorisés (dont 1 logement d'agriculteur) sur la période 2008-2019 dont 9 par changement de destination
- Une consommation foncière importante avec uniquement de l'habitat individuel et une surface moyenne de foncier par logement de 1100 m²
- Une consommation d'espaces essentiellement agricoles

POTENTIEL DANS LE BÂTI EXISTANT

- Beaucoup d'anciennes granges servant d'annexes aux logements existants, un nombre de résidences secondaires stable : ne peuvent donc pas représenter du potentiel bâti à réinvestir pour de l'habitat
- Une quinzaine de constructions (logements inutilisés, granges) potentiellement réhabilitables ; Une évaluation de 7 de celles effectivement réhabilitées dans les 12 prochaines années (environ 1/2)

Enjeux :

- ⇒ Une réflexion à avoir sur la modération de la consommation d'espace particulièrement importante
- ⇒ Envisager un développement harmonieux du territoire au regard de ses particularités et prendre en compte sa structure polynucléaire
- ⇒ Favoriser le développement sur les secteurs les plus propices / contraintes

UNE STRUCTURE URBAINE DE TYPE POLYNUCLÉAIRE

- Absence d'un « pôle » principal qui regrouperait l'essentiel des équipements et de l'urbanisation
- Un groupement spécifique d'équipements « isolé » (mairie, école, église, salle des fêtes...)
- Une répartition de l'habitat équilibrée entre différents hameaux ; une légère démarcation de 4 secteurs : La Ville, Le Mollard, Le Fay, La Gorge

DES CONTRAINTES DIVERSIFIÉES DES SECTEURS URBANISÉS

Dénivelés pouvant être très soutenus, gestion de l'assainissement individuel difficile, risques naturels, notamment sur La Gorge, desserte peu aisée

DES ATOUTS DE CERTAINS SECTEURS

Proximité de la vallée, couverture par le transport scolaire, proximité de l'école (ou accès sécurisé possible à pied), ensoleillement versant du Mollard

3. MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT



Favoriser la réhabilitation du bâti

- Permettre l'évolution du bâti existant, et/ou le changement de destination des anciennes granges si la situation le permet, pour la réalisation de logement(s)

Déterminer un potentiel constructible cohérent

- Bien évaluer le potentiel constructible en adéquation avec les besoins en logements et en cohérence avec le SCoT. **Ce potentiel est estimé approximativement entre 2,4 et 2,9 ha.**

Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain

- Donner la priorité remplissage aux dents creuses
- Cibler les extensions sur des secteurs en périphérie immédiate de l'urbanisation existante, au regard des enjeux agricoles ou environnementaux
- Permettre la réalisation de 30 à 40 logements en respectant préconisations du SCoT, ce qui conduit à réduire la consommation foncière à environ 3 ha pour du logement, correspondant à une moyenne d'environ 700 m² de surface de foncier par logement individuel au lieu des 1750 m² consommés ces 20 dernières années par logement (1100 m² ces 12 dernières années).
- Prévoir de l'habitat groupé sous forme de maison de village s'insérant dans le paysage bâti local et favoriser les possibilités de réhabilitation du bâti existant dont les volumes sont propices à la création de plusieurs logements

Nb logements /12 ans	36	
Répartition typologie	Indiv.pur	Autres
%	40%	60%
Nb	14,4	21,6
Surface foncière	700	350
sous total m ²	10080	7560
Total	17640	
Coefficient x	1,5	
Surface totale à proposer au PLU	26460	

Évaluation des surfaces à proposer au PLU selon le SCoT

3. MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT

Objectifs retenus
pour le PADD

Définir les espaces préférentiels de développement : Prendre en compte la structure polynucléaire de la commune

- Favoriser le développement de l'habitat sur les 3 espaces préférentiels suivants :
 - Le hameau de La Ville / L'Eglise / Le Mas accessible rapidement depuis la vallée et proche de l'école
 - Le hameau du Mollard bien exposé et également facilement accessible à pied depuis l'école et la mairie
 - Le hameau du Fay, présentant une aptitudes des sols favorables à l'ANC
- Y prévoir plus de 50 % des logements à créer en cohérence avec le SCoT

Permettre le remplissage des dents creuses sur le 4ème hameau d'importance soumis à risques naturels et présentant une exposition moins favorable : La Gorge

Diversifier l'offre constructible, très ponctuellement, par une ou deux constructions supplémentaires sur La Bourgeat par son positionnement intéressant à mi parcours entre école et vallée ou à proximité de l'école

Rendre possible les interventions liées au bâti existant pour les autres secteurs urbanisés ou constructions isolées en fonction des enjeux agricoles et environnementaux, de la desserte par les réseaux, des risques du caractère et du caractère qualitatif du bâti

Orienter le développement des tènements urbanisables les plus importants



4. Promouvoir et encourager le développement économique

4. PROMOUVOIR ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Constats issus
du diagnostic



COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES

- Une situation rurale et une concurrence liée à l'offre de la vallée peu favorables au développement d'activités à caractère commercial et de services
- Toutefois un cadre préservé et tranquille à ¼ d'heure de la vallée et du pôle économique dynamique de Crolles propice à des événements qui pourraient être plus ponctuels (séminaires) en complément de l'offre de la vallée

TOURISME ET LOISIRS

- Un cadre préservé propice à la fréquentation touristique et aux activités sportives et de loisirs, été comme hiver
- Pourtant des structures d'accueil et espaces d'animation peu développés
- Un territoire traversé par la route des Balcons support à trois sites particuliers :
 - ⇒ **Le Grand Joly** (hameau de la Perrière) : du potentiel avec différents bâtiments dont le restaurant et des espaces libres à proximité ; un site de qualité avec la maison du Grand Joly et des salles communales à valoriser ; un secteur bien exposé
 - ⇒ **Col des Mouilles**, porte vers les activités sportives et de loisirs de montagne
 - ⇒ **Moulin de la Gorge** en limite de St Mury Monteymond

Enjeux :

- ⇒ Un potentiel à développer en termes d'accueil d'événements ponctuels (entreprise, tourisme)
- ⇒ Des mutualisations à trouver avec les besoins de la population en matière d'équipements et de services

4. PROMOUVOIR ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objectifs retenus
pour le PADD

Faciliter la mixité des fonctions urbaines dans les hameaux

- Permettre l'installation de commerces, services et artisans, ou activités compatibles avec l'habitat

Développer un secteur d'accueil mixte (entreprises / visiteurs / habitants) au Grand Joly

- Permettre une restructuration globale de l'ensemble
- Permettre des espaces d'accueil (construction ou en plein air) à destination des entreprises / touristiques pour des événements ponctuels (activités et hébergements)
- Prévoir suffisamment d'espace de stationnement pour les usagers
- Profiter de la situation de site en balcon et bénéficiant d'un bon ensoleillement pour envisager une opération exemplaire en matière environnementale et énergétique

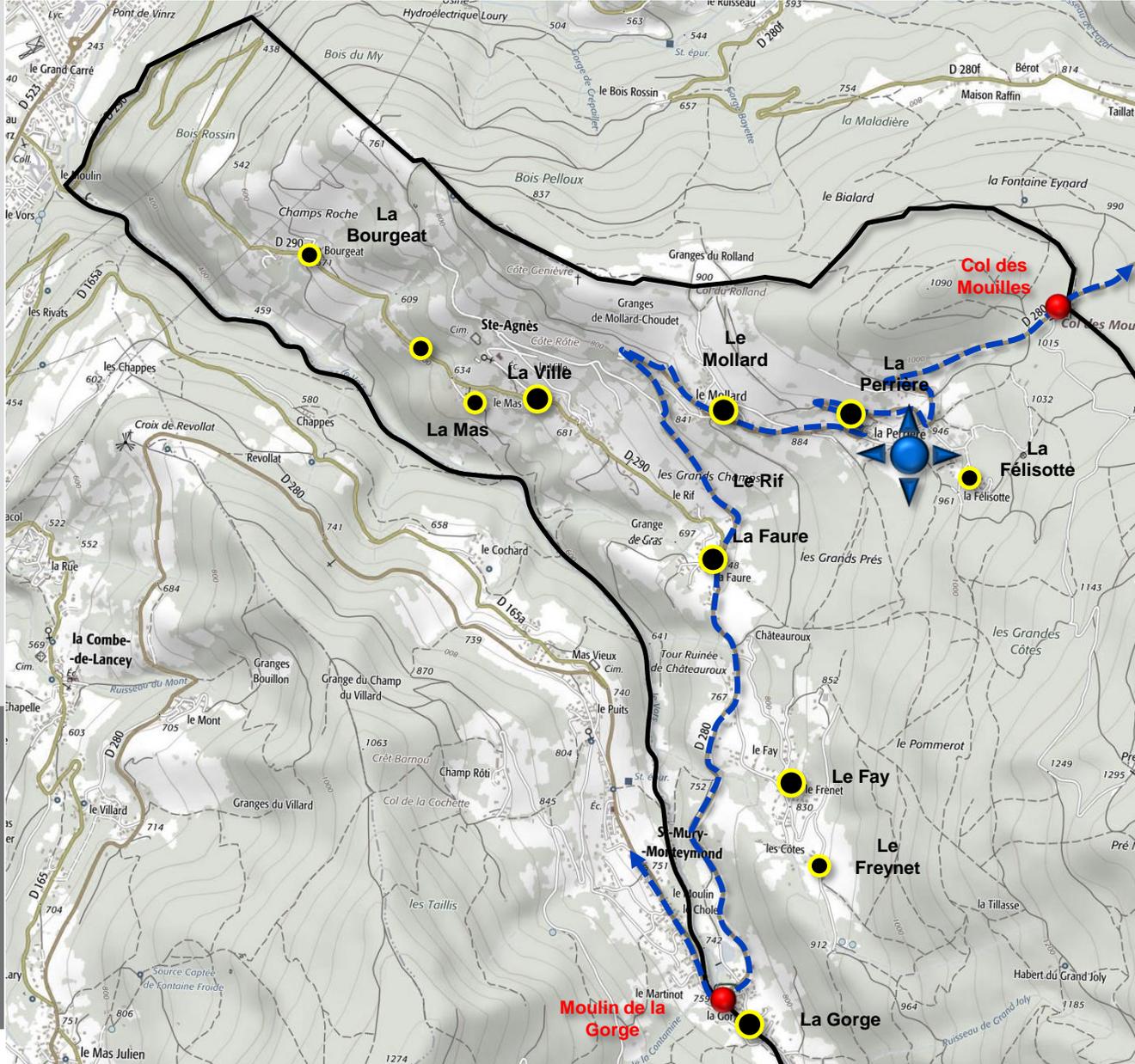
De manière générale, profiter de la position sur le route des balcons pour développer l'accueil et l'animation sur cet axe

- Porter une attention particulière aux fenêtres paysagères et à la qualité de la traversée des hameaux sur le parcours de la route des balcons ou site particulier (La Gorge, Grand Joly, Col des Mouilles).
- Valoriser le site du Col des Mouilles, porté vers les activités sportives et de loisirs de montagne (en tenant compte du patrimoine naturel du site)
- Permettre des manifestations variées qui pourraient avoir lieu ponctuellement dans le moulin de Gorge
- Valoriser les cheminements piétons vers les sites d'intérêt particulier (Grand Joly, Col des Mouilles, départ de randonnées....)

Les orientations liées à la thématique « promouvoir et encourager le développement économique » sont illustrées par le schéma de la page suivante

4. PROMOUVOIR ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objectifs retenus
pour le PADD



Développer un secteur d'accueil mixte (entreprises / visiteurs / habitants)

Restructurer et/ou développer le site du Grand Joly (la Perrière), vocation mixte (accueil ponctuel d'entreprises, services, animation, hébergements)

Confirmer la route des Balcons comme axe support du développement économique, de services et touristique

Développer l'accueil aux portes de la commune, en fonction du caractère des secteurs :

- Col des Mouilles : tourisme, sport et loisirs
- Moulin de la Gorge : manifestations ponctuelles et variées

Valoriser la route des balcons (maintien des fenêtres paysagères et traversée de hameaux)

Faciliter la mixité des fonctions urbaines dans les hameaux

Permettre l'installation de commerces, artisans et services dans les secteurs urbanisés, en compatibilité avec l'habitat



5. Prévenir des risques naturels, gérer les eaux pluviales

5. PRÉVENIR DES RISQUES NATURELS, GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Constats issus
du diagnostic



DES RISQUES NATURELS TRÈS IMPORTANTS

- Caractère montagnard et fortes pentes sur l'ensemble du territoire : territoire propice aux risques naturels, éventuellement d'aléa fort
- Un PPRn qui couvre et identifie des risques sur l'ensemble du versant aval de la commune, d'aléas faible, moyens et forts.
- Aléa divers : mouvement de terrain, ruissellement sur versant, crues des ruisseaux et torrents qui traversent les hameaux, crues des rivières torrentielles, notamment le Vorz, principal torrent collecteur de la commune.

UNE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES AU COUP PAR COUP

- La commune a été équipée de réseaux d'eau pluviales au coup par coup, sur chaque village, profitant de la présence des nombreux ruisseaux qui leur servent d'exutoire.
- Quelques dysfonctionnement observés au cas par cas, tels que des rejets sur voiries, ou l'absence d'exutoire sur certains secteurs.

Enjeux :

- ⇒ Prendre en compte la nature des sols et les risques naturels dans le projet communal
- ⇒ Porter une attention particulière au hameau de la Gorge situé sur le Vorz

5. PRÉVENIR DES RISQUES NATURELS, GÉRER LES EAUX PLUVIALES



Limiter l'imperméabilisation des sols

- Mutualiser les accès lorsque c'est possible, notamment lors d'opérations de plusieurs logements
- Imposer le rapprochement des surfaces de stationnement privé des dessertes publiques lorsque c'est possible
- Favoriser la mise en œuvre de toitures végétalisées ou de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables pour les aménagements de surface ; Sensibiliser à l'utilisation de matériaux drainant/filtrant pour les surfaces de stationnement, l'accès des véhicules des terrasses ou les allées piétonnes

Gérer les eaux pluviales et limiter le ruissellement

- Favoriser les installations permettant la réutilisation des eaux pluviales à des fins domestiques et/ou d'arrosage
- Inciter à la gestion des eaux pluviales à la parcelle en compatibilité les risques naturels éventuels

Prévenir des risques naturels

- Respecter le PPRn dans le projet de PLU
- Favoriser l'entretien des ruisseaux, fossés de drainage et autres écoulements ; Inciter à ne pas les couvrir



6. Maitriser les dépenses énergétiques et sensibiliser au développement durable

6. MAITRISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constats issus
du diagnostic

- Une sensibilisation déjà présente au développement durable :
 - par l'utilisation des ressources locales (eau, bois, ensoleillement),
 - par l'incitation à limiter les déplacements motorisés vers la vallée (aires de covoiturage, entretien des chemins, plateforme des déchets verts sur place...)
- Un bon ensoleillement d'une partie du territoire
- Une multitude de chemins permettant de relier les hameaux à pied

Enjeux :

⇒ Continuer dans ce sens et donner l'exemple à travers des interventions communales

6. MAITRISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Limiter les déplacements motorisés

- Favoriser le développement des secteurs les proches de l'école, ou permettant d'envisager un accès à pied ou d'emprunter aisément les transports scolaires ; Permettre quelques logements supplémentaires sur les hameaux les plus proches de la vallée
- Valoriser les chemins piétons (signalétique, végétalisation), (notamment entre école et secteurs d'habitats proches) permettre des locaux pour le stationnement des cycles, dans le cadre des futurs logements groupés ou d'équipements ou bureaux
- Prévoir les aménagements de voiries de manière à ce que les piétons se sentent en sécurité.

Continuer à favoriser l'utilisation des ressources locales

- Prévoir une zone spécifique permettant la réorganisation et les installations nouvelles du site de broyage bois et de la plateforme de recyclage de végétaux
- Permettre les nouvelles installations utilisant et/ou produisant des énergies renouvelables
- Veiller à ce que les dessertes / plateformes forestières soient suffisantes
- Étudier la possibilité d'utiliser le réseau de chaleur existant sur les bâtiments publics

6. MAITRISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Profiter d'une exposition solaire favorable

- Opter pour le développement des secteurs les mieux exposés et ensoleillés
- Limiter les masques solaires sur les constructions existantes par les projets d'urbanisation
- Inciter à la conception bioclimatique des constructions et leur implantation de manière à ce qu'elles bénéficient au mieux des apports solaires, tant pour limiter ces dépenses énergétiques que pour l'utilisation éventuelle de l'énergie solaire ou pour bénéficier d'un éclairage naturel optimal dans la construction

Se protéger de la surchauffe en période estivale

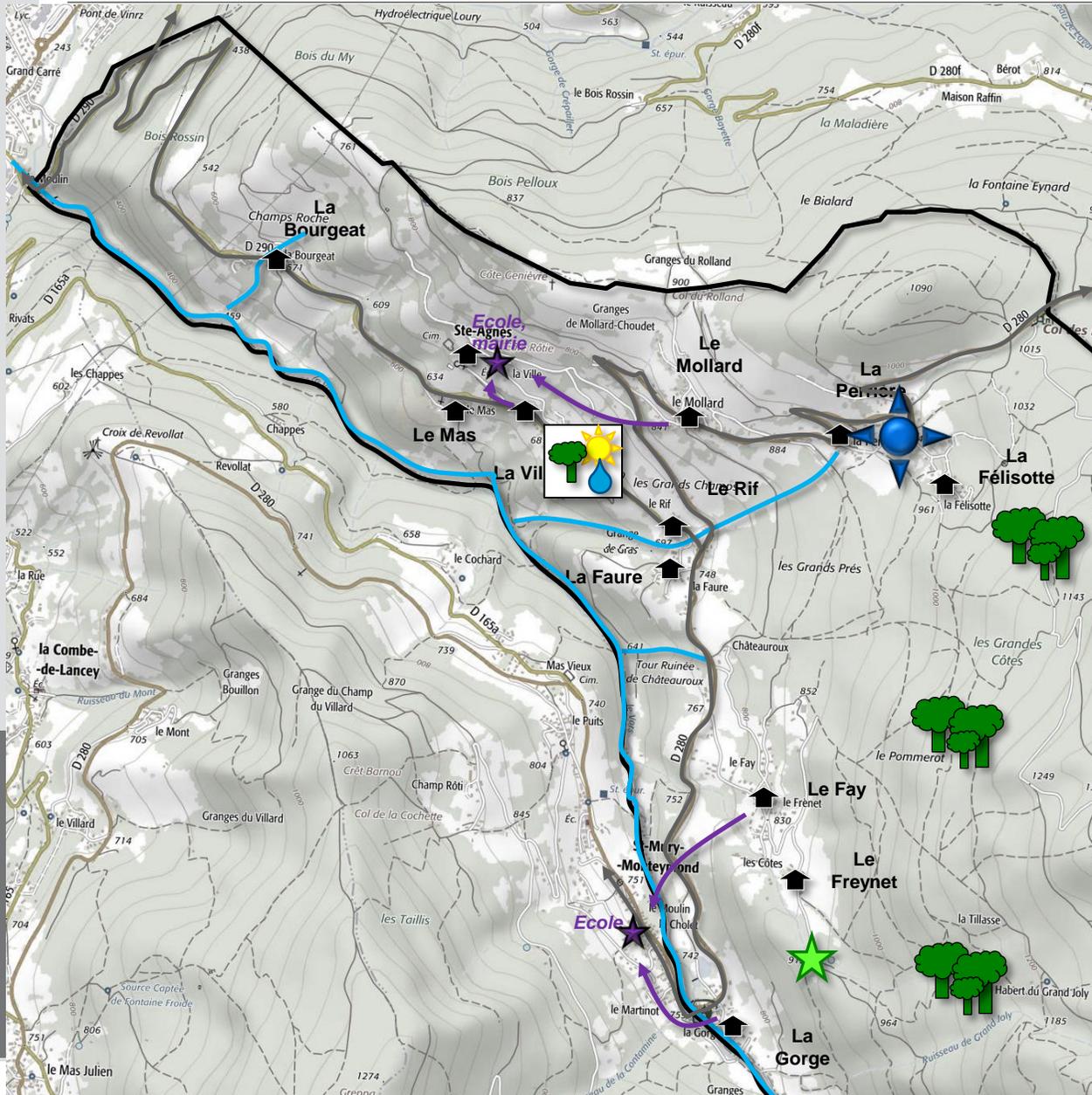
- Permettre les moyens de se protéger du rayonnement solaire en période estivale ou pour maintenir les apports solaires en hiver et pallier à la surchauffe estivale par des aménagements spécifiques.
- Sensibiliser à la notion de ventilation nocturne

Concevoir des formes urbaines et bâties économes en énergie

- Inciter à des formes compactes dans les constructions ; **pour les constructions existantes faciliter les dépassements des règles d'implantation** ou de hauteur en cas de projet d'isolation thermique par l'extérieur, ou de dispositifs contre le rayonnement solaire
- Permettre les installations permettant de la production d'électricité et/ou eau chaude sanitaire à partir d'énergies renouvelables
- Faire du projet du Grand Joly une opération exemplaire en matière environnementale et énergétique

6. MAITRISER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs retenus pour le PADD



Limiter les déplacements motorisés

- ★ Favoriser le développement des secteurs les plus proches de l'école, des transports scolaires et de la vallée ; Valoriser les cheminements entre école et secteurs d'habitat proche

Favoriser l'utilisation des ressources locales

- ★ Permettre la réorganisation et les nouvelles installations du site de broyage bois et de plateforme de recyclage de végétaux
- 🌳 Veiller à ce que les dessertes / plateformes forestières soient suffisantes
- ☀️💧 Permettre les nouvelles installations utilisant ou produisant des énergies renouvelables
- 🏠 Inciter à limiter les dépenses énergétiques dans les constructions (confort hivernal et estival) tant dans les constructions nouvelles qu'existantes
- 🧭 Faire du projet du Grand Joly une opération exemplaire en matière environnementale et énergétique
- ★ Étudier la possibilité d'utiliser le réseau de chaleur existant sur les bâtiments publics